

**Demande de corriger un plan**  
**(Paragraphe 49 (3) du Règl. de l'Ont. 43/96 pris en application de la *Loi sur l'enregistrement des actes*)**

*Loi sur l'enregistrement des actes*

CONCERNANT le plan n° ..... enregistré (ou déposé) au Bureau d'enregistrement immobilier de la division d'enregistrement des droits immobiliers ou des actes de

.....  
À l'inspecteur des arpentages :

Je,

.....  
de (ville).....,

de (province, etc.).....

demande d'apporter la ou les corrections suivantes au plan mentionné ci-dessus

.....  
(donner ici une liste détaillée de la ou des corrections nécessaires).

Vous trouverez ci-joint une copie du plan ..... (ou de la partie concernée du plan) sur laquelle sont indiquées la ou les corrections proposées.

Pièces justificatives jointes à cette demande :

1. La déclaration signée d'un arpenteur-géomètre de l'Ontario indiquant la nature de l'erreur, du défaut ou de l'omission dans le plan, précisant les corrections à faire et fournissant les éléments de preuve à l'appui des corrections; OU
2. (Préciser les éléments de preuve à l'appui de la demande.)

.....  
Date

Domicile élu du demandeur :

.....  
(Signature du demandeur)

(Si le titulaire de la charge ou le créancier hypothécaire est une personne morale, écrire en caractères d'imprimerie le nom et le poste des personnes qui signent en son nom.)

(Si le titulaire de la charge ou le créancier hypothécaire est une personne morale, apposer le sceau de la société ou ajouter une déclaration indiquant que le signataire a l'autorité de lier la société.)